

l'envoya à la cour. Elle y fut fort approuvée, et le roi donna ordre de faire embarquer, au plutôt, deux cents soldats pour la Nouvelle France. Il écrivit en même temps au général une lettre où il lui mandait que le gouverneur de la Nouvelle-York devait avoir reçu de son souverain l'ordre exprès d'entretenir une bonne correspondance avec les Français, et lui recommandait d'empêcher, autant qu'il lui serait possible, que les Anglais ne s'établissent dans la Baie d'Hudson, dont les Français avaient pris possession, quelques années auparavant.

La Baie d'Hudson et les pays qu'elle baigne étant présentement trop bien connus pour qu'il soit nécessaire de les décrire, nous passons de suite aux causes qui donnèrent lieu aux instructions transmises par Louis XIV à M. de la Barre.

On ignore en quel temps et par qui la Baie d'Hudson fut découverte pour la première fois ; mais il est certain que ce fut Henry HUDSON, navigateur anglais, qui donna son nom à cette baie, ainsi qu'au détroit par lequel il y entra, en 1611. Charlevoix prétend que les prises de possession de quelques parties de ces pays, faites en différents temps, par NELSON, pilote d'Hudson, BUTTON et LUXFOX, n'établissaient pas mieux les droits de la nation anglaise sur cette baie, que celles de VÉRAZANI n'établissaient ceux de la France sur la Caroline, la Virginie, &c. puisque, dit-il, il est certain que les Anglais ne possédaient rien aux environs de cette baie, lorsqu'en 1656, le sieur Bourdon y fut envoyé du Canada, pour en assurer la possession à la France. Cette comparaison nous paraît pourtant manquer d'exactitude, en ce qu'au temps dont parle notre historien, les Anglais avaient des établissemens dans la Caroline et la Virginie, et que les Français n'en avaient point dans les pays de la Baie d'Hudson. Aussi ajoute-il, par forme de correctif, qu'il est vrai de dire qu'en 1663, deux transfuges français, nommés MÉDARD CHOUART DESGROSEILLIERS et Pierre Esprit de RADISSON, pour se venger de quelque mécontentement qu'on leur avait donné, conduisirent les Anglais dans la rivière de *Némiscau*, et que ceux-ci bâtirent, à l'embouchure de cette rivière, un fort qu'ils nommèrent *Rupert* ; qu'ils en construisirent ensuite un second chez les *Monsonis*, puis un troisième à *Quititchouen*.

Mais, à tort ou à droit, ces entreprises furent regardées, en France et en Canada, comme des usurpations ; et pour empêcher la prescription, M. Talon, qui avait formé le dessein de chercher un chemin facile pour aller à la Baie d'Hudson par le Saguenay, profita d'une nouvelle députation des sauvages de ces quartiers-là, dont le motif était encore d'avoir des missionnaires. Il choisit, pour les accompagner, le P. ALBANEL, à qui il donna pour adjoints M. DENYS DE ST. SIMON, gentilhomme canadien, et un autre Français.